

Leader du gouvernement
à la Chambre des communes
Lieutenant du Québec



Leader of the Government
in the House of Commons
Québec Lieutenant

Ottawa, Canada K1A 0A6

Président(e)
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de présenter la réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, intitulé « L'exercice des fonctions parlementaires des députés : les défis de tenir un vote pendant la pandémie de COVID-19 ».

Le gouvernement tient à remercier le comité de s'être penché de façon approfondie et attentive sur les façons dont les députés peuvent s'acquitter de leurs fonctions parlementaires durant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne la tenue d'un vote.

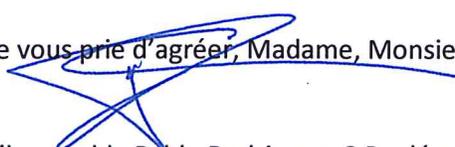
Les principales recommandations du comité relèvent exclusivement de la Chambre des communes et de son privilège parlementaire reconnu de réglementer ses propres affaires internes. Par conséquent, il incombe aux députés de déterminer la meilleure façon pour la Chambre de se réunir et de rendre des décisions pendant la pandémie de COVID-19 ou d'autres circonstances exceptionnelles.

Cela dit, je tiens à préciser que le gouvernement est favorable à ce que la Chambre des communes reprenne ses travaux normaux en septembre. La seule façon de le faire en toute sécurité pendant une pandémie et de veiller à ce que tous les députés puissent participer à part entière aux délibérations de la Chambre des communes est d'adopter le vote électronique ou à distance. C'est également la seule façon de s'assurer que tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, sont représentés dans les délibérations de la Chambre des communes.

Le gouvernement est prêt à continuer de travailler avec l'Administration de la Chambre des communes dans le cadre des relations établies avec le Centre de la sécurité des télécommunications pour veiller à ce que tout système de vote électronique ou à distance satisfasse aux normes les plus strictes en matière de sécurité, et est prêt à aider la Chambre, de la façon qu'elle le juge utile, pour mettre à l'essai tout système qu'elle élabore.

En outre, le gouvernement continuera d'offrir des services d'interprétation de qualité par l'intermédiaire du Bureau de la traduction afin de veiller à ce que les droits linguistiques des députés et des Canadiens soient respectés et à ce que les professionnels consciencieux qui offrent ces services soient protégés pendant les séances hybrides et virtuelles de la Chambre et de ses comités.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.


L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député
Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Canada